

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie Locale
Note de politique générale et financière
Synthèse du budget 2009

GESTION FINANCIERE

- La commune n'a pas la maîtrise des conséquences des décisions prises par les autorités supérieures tant au niveau des recettes que des dépenses. C'est pourquoi l'établissement d'un budget communal reste un exercice complexe et parfois hasardeux.
- En effet :
 - De plus en plus de charges sont mises sur le dos des communes sans que les autres niveaux de pouvoirs ne leur transfèrent aussi les moyens nécessaires pour assumer ces charges;
 - La réforme des polices, la réforme des services de secours, le financement insuffisant des maisons de repos, la participation au déficit du C.H.P.L.T., la hausse du coût de l'énergie depuis la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz, le retard de l'Etat dans le versement des recettes des additionnels à l'IPP et au PI, couplé à l'incertitude quant aux montants qui seront réellement perçus, le retard dans le versement des subsides promis pour les travaux subsidiés ... : voilà quelques exemples de ce qui rend plus difficile l'équilibre du budget communal et entame la trésorerie de la commune ;
- La commune essaye de répondre à un maximum d'appels à projets subsidiés. Mais le temps pour y répondre est très court et cela nécessite pour les petites communes une énorme charge de travail sans aucune garantie d'être retenu par la tutelle.
- Bref, la seule méthode possible de gestion est de combiner rigueur, prudence, suivi continu, compression des coûts, gestion active de la dette.
La confection du budget 2009 n'échappe pas à cette ligne de conduite.

RADIOSCOPIE DE LA COMMUNE

- L'étude annuelle de Dexia sur les dépenses et recettes des communes et la comparaison avec d'autres communes de même catégorie révèle les constatations suivantes :
 - Revenu cadastral par habitant plus faible mais revenu moyen plus élevé
 - Dépenses de fonctionnement plus faibles (sauf pour celles concernant l'enseignement)
 - Taxation en dessous de la moyenne
 - Dividendes d'intercommunales plus élevés et pas de biens communaux procurant des revenus

DETTE COMMUNALE

- La charge de la dette (intérêts + remboursements) constitue une des grosses dépenses du budget (720.000 €)
- Elle doit de faire l'objet de soins intensifs :
 - Ne pas emprunter plus que la capacité de remboursement
 - Suivi de la courbe des taux court terme et long terme pour saisir les meilleures opportunités à chaque échéance de révision et ainsi bénéficier des taux les plus bas.
 - Recours à l'emprunt sur base d'un marché annuel global (meilleures conditions)
 - Il faut signaler :
 - Certains emprunts révisés sont remboursés par tranches dégressives (tranches maximales au début)
 - Le nombre de mois dont il est tenu compte la première année pour établir le montant annuel de la charge est fixé non plus suivant une règle arbitraire (cfr circulaire budgétaire) mais suivant la date probable de début de l'emprunt.

- Ces deux facteurs entraînent une hausse de la charge budgétée mais correspondent mieux à la réalité
- Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la dette et sa charge rapportée au montant total des dépenses de la commune (hors traitements d'enseignants)

Année	Dette 1/1 EURO	Intérêts EURO	Amort. EURO	Charge annuelle EURO	Dépenses hors ens. EURO	Charge en % dépenses
1982	1,123	0,112	0,089	0,200	1,101	18,00
1988	2,377	0,166	0,146	0,312	1,570	20,00
1994	4,697	0,338	0,200	0,538	2,342	23,00
1995	4,828	0,366	0,245	0,611	2,384	25,60
1998	5,096	0,284	0,295	0,579	2,893	19,95
2000	5,077	0,249	0,380	0,628	3,094	20,30
2001	5,146	0,247	0,369	0,616	3,300	18,66
2002	5,059	0,237	0,400	0,637	3,532	18,03
2003	5,282	0,224	0,443	0,666	3,658	18,21
2004	4,834	0,206	0,448	0,654	3,813	17,15
2005	5,106	0,201	0,452	0,653	3,918	16,66
2006	5,068	0,214	0,508	0,722	4,044	17,85
2007	4,999	0,213	0,506	0,719	4,141	17,36
2008 *	4.839	0,213	0,508	0,721	4.329	16,65
2009 *	5.010	0,209	0,488	0,697	4,646	15,00

1982 à 2007 : Chiffres basés sur les comptes communaux

(*) 2008 et 2009 : Chiffres basés sur les budgets (si tous les emprunts pour travaux sont contractés en 2009)

- On constatera que :
 - Le montant global de la dette, bien qu'élevé, reste relativement stable depuis plusieurs années, malgré les investissements. Cela grâce à une politique active de transfert du budget ordinaire vers l'extraordinaire. (tant que cela reste possible)
 - La charge de la dette, grâce à une gestion dynamique de celle-ci, reste stable (diminution des charges d'intérêts et augmentation des amortissements) au regard des dépenses globales (hors traitements des enseignants)
- La dette présente les caractéristiques suivantes :
 - 98 emprunts :
 - 8 emprunts arrivent à échéance finale en 2009 tandis que 8 emprunts seront soumis à révision en 2009 également ;
 - 78 emprunts sont à taux fixe (2,9 à 5,2 %) jusqu'à l'échéance finale (entre 3 et 19 ans) ;
 - 20 emprunts sont encore à taux révisables (3,3 à 5,2 %) – échéance 1 à 15 ans ;
 - Les emprunts sont placés à court terme ou long terme suivant leurs courbes de taux respectives et leurs tendances ;

ZONING

- Le zoning constitue toujours un poste important du budget communal, d'autant que les recettes et dépenses le concernant ont subi de profondes modifications en 2006.
- Les recettes sont constituées de la taxe sur la force motrice et des additionnels au précompte immobilier
 - Vu le développement du zoning, cela aurait dû nous valoir des recettes en augmentation
 - Cependant, le gouvernement a décidé de supprimer la taxe sur la force motrice pour les nouveaux investissements des entreprises à partir du 01/01/2006 ! Idem pour la taxe additionnelle au précompte immobilier.
 - En contrepartie, la Région octroie aux communes une compensation financière, mais cette dernière est loin de valoir les recettes escomptées, et il n'y a pas d'amélioration en vue.
 - Excellent coup de pouce pour l'emploi mais pas pour les recettes communales.

- Les dépenses sont constituées des charges relatives aux emprunts contractés pour financer notre quote-part dans les travaux d'infrastructure. Le Fonds TGV a bien servi à financer une partie de ces travaux, mais aujourd'hui, il faut recourir systématiquement à l'emprunt !
- Aujourd'hui, l'entière du zoning est reconnu en Zone franche Urbaine (aide supplémentaire à l'investissement) et nous avons enfin pu y obtenir une desserte du TEC.
- Avec le zoning, notre commune produit un remarquable effort pour l'emploi qui constitue un défi pour le futur.
- Cependant, le zoning constitue encore aujourd'hui une charge financière nette pour la commune de l'ordre de 65.000,00 € par an. (suite aux importants investissements de ces dernières années)

REALISATIONS 2008

L'année 2008 à été caractérisée par :

- La création d'une nouvelle voirie (rue Abot) dans le zoning
- Réalisation du giratoire rue Cavalier Fonck
- Rénovation de la route Longue Haie
- Les enduisages annuels (3 kms de voirie)
- Engagement d'un conseiller en énergie
- Aide à la construction d'un 2^{ème} salle à l'école de Froidthier à destination du CTTM
- Carrelage de 2 classes à l'école de Thimister
- Obtention des dommages de guerre pour l'Eglise de La Minerie
- Obtention de subsides dans le cadre du plan Mercure - plan Escargot – plan Picvert – chemins agricoles phase 2
- Réalisation d'un nouveau préau à l'école de Clermont
- Début des travaux de rénovation de l'immeuble Croix Henri-Jacques

COMMENT SE PRESENTE LE BUDGET 2009

- Les principes utilisés pour l'établissement du budget sont les mêmes depuis des années, c'est à dire :
 - rigueur, méthode, analyse détaillée ;
 - poste par poste par comparaison avec le compte 2007, le budget initial 2008 et les modifications budgétaires 2008 ;
 - en éliminant les éléments ponctuels et récurrents ;
 - en estimant les recettes de façon prudente ;
 - en comprimant les frais de fonctionnement là où c'est possible ;
 - en réajustant les différentes participations supra-communales (Service Régional d'Incendie, Zone de Police – CHPLT, Maison du tourisme, ...) ;
 - en y intégrant les nouvelles initiatives et les nouveaux besoins ;
 - dans une vision à long terme et, puisque la situation financière le permet encore, en transférant un certain montant du service ordinaire vers l'extraordinaire pour y financer des investissements sur fonds propres plutôt que par recours systématique à l'emprunt (pour ne pas alourdir la dette) ;
 - en constituant des fonds de réserves et provisions pour faire face à des dépenses futures prévisibles ;
 - en fonction de ces facteurs, les modifications significatives par rapport au budget initial 2008 sont les suivantes :
 - Au niveau des recettes :

• Fonds des communes (y compris ancien plan Tonus)	+ 80.000
• Additionnels à l'IPP	+ 91.000
• Accords belgo-luxembourgeois	+ 11.000
• Intérêts sur comptes de placement	-2.000
• Taxe sur enlèvement et traitement des immondices	+ 61.000
• Taxe sur la délivrance de sacs OMB	-25.000
• Taxe sur la diffusion publicitaire	+ 5.000

• Compensation RW taxe force motrice	+ 7.500
• Ristourne sur primes d'assurance	- 1.500
• Dividende de participation Dexia	- 25.000
• Dividende ALG	- 2.000
• Dividende intercommunale d'électricité	- 10.000
• Contribution CF frais de fonctionnement enseignement	+ 10.000
• Vente de caveaux et concessions	+ 5.000
• Subventions APE	+ 20.000
▪ Au niveau des dépenses :	
• Personnel (tous services, tous secteurs et garderies)	+ 167.000
• Frais électoraux	+ 8.000
• Cartes communales	+ 4.000
• Service Régional d'Incendie	+ 20.000
• Repérage des bornes d'incendie	- 5.000
• Dotation zone de police	+ 20.000
• Fournitures bâtiments voirie	+ 2.500
• Fournitures matériaux voirie	- 3.000
• Prestations de tiers voirie	+ 15.000
• Déneigement	- 4.000
• Achat de livres scolaires	+ 1.500
• Fournitures plantations	+ 3.000
• Subside Télévesdre	+ 1.500
• Subsidés fabriques d'églises	- 13.000
• Prestations de tiers bâtiments du culte	+ 8.000
• Dotation CPAS	0
• Déficit CHPLT	+ 2.000
• Prestations de tiers – égouts	+ 15.000
• Cotisation G.A.L.	- 2.000
• Primes citernes eau de pluie et isolation	+ 2.000
• Coûts énergie	
○ électricité	+ 17.000
○ gaz	+ 6.000
○ éclairage public	+ 10.000
• Combustible chauffage	+ 3.000
• Carburants	+ 5.000
• Collecte et traitement des ordures ménagères (service minimum)	- 8.000
• Collecte et traitement des déchets assimilés	+ 20.000
• Collecte et traitement des OM > 60 kgs/hab	+ 20.000
• Action sensibilisation agriculture	+ 1.000
• Gestion site internet communal	+ 1.500

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

- Il faut constater que les variations reprises ci-dessus, sont parfois importantes dans un sens comme dans l'autre (les variations mineures n'en font pas partie car elles constituent simplement des ajustements annuels aux recettes et dépenses réelles)
- Ces variations peuvent être dues à différents facteurs :
 - Changement de législation (ordures ménagères) ou éléments non maîtrisables et répercutés par les organismes supra-communaux (SRI – CHPLT – Zone police)
 - Nouveaux besoins ou initiatives nouvelles
 - Soutien à l'action du CPAS

- En ce qui concerne les recettes, on peut relever :
 - Une augmentation du fonds des communes (y compris l'ancien plan Tonus qui disparaît suite à une refonte complète)
 - Une augmentation substantielle des projections du produit des additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier (mais sans avoir la garantie de recevoir les montants annoncés)
 - La réforme complète de la taxation de la collecte des ordures ménagères (excluant la partie concernant les déchets assimilés) et de la redevance sur les sacs
 - La mise à zéro (temporaire ?) du dividende de participation Dexia-Holding communal et de la ristourne sur primes d'assurances
 - La diminution de dividendes d'intercommunales d'électricité et de gaz
 - L'augmentation de la contribution de la Communauté Française dans les frais de fonctionnement de l'enseignement
 - L'augmentation de la contribution APE (seniors)
- A propos des dépenses, il faut constater :
 - Une augmentation très importante des dépenses de personnel (suite principalement aux différents sauts d'index de 2008)
 - Une forte hausse de la dotation à la zone de police (montant qui était resté inchangé depuis 2006)
 - La hausse importante de la cotisation SRI
 - Les frais engendrés pour les élections en 2009
 - La diminution des subsides octroyés aux fabriques d'églises (résultant des budgets présentés)
 - L'augmentation sensible des coûts de l'énergie (gaz, électricité, éclairage public, mazout, carburant)
 - Les coûts résultant des nouvelles dispositions en matière de déchets
 - CPAS = stabilisation
- D'autre part, le programme d'investissements requiert des fonds importants même si l'on recherche un maximum de subsides
 Le paiement de la part communale doit être financé par des emprunts ou via des fonds propres.
 Il faut donc être vigilants sur la dette communale :
 - Gestion dynamique des emprunts et de leur charge financière
 - Transfert des sommes disponibles du budget ordinaire vers le budget extraordinaire (quand cela est possible) pour éviter le recours systématique à l'emprunt, l'alourdissement de la charge de la dette et le dépassement de la capacité d'emprunt.
- Dans ces conditions, l'établissement du budget 2009 n'a pas été facile. Les différents niveaux de pouvoir devront absolument mieux soutenir les communes.
- Cependant, la rigueur de la gestion permet, cette année encore, de présenter le budget 2009 en équilibre :
 - Malgré le maintien à son niveau antérieur (depuis 2001) des deux principales taxes IPP et PI, soit 7,5 % et 2400, ce qui en fait, de ce point de vue, la commune la moins chère parmi 8 communes proches !
 - Malgré la perte actée des dividendes Dexia et des ristournes sur les primes d'assurances
 - Malgré la prise en charge par le budget communal du coût de la collecte et du traitement des déchets assimilés
 - Avec un taux de couverture de 90 % du coût du service minimum relatif aux déchets résultant de l'activité usuelle des ménages
 - Sans avoir revu à la hausse les taxes sur les raccordements à l'égout et sur l'entretien des égouts / écoulements). Il faudra en effet, revoir en cours d'année, ces deux taxes inchangées depuis 2001 malgré l'augmentation des coûts réels (+ 32 %)

- Sur cette base, le budget ordinaire s'établit comme suit :
 - Recettes exercice propre 4.716.985,52
 - Dépenses exercice propre - 4.646.843,61
 - Excédent exercice propre = 70.141,91
 - Excédent exercices antérieurs + 584.834,96
 - Prélèvements pour équilibre service extraordinaire - 425.056,30
 - Boni général = 229.920,57

BUDGET EXTRAORDINAIRE 2009

- Les inscriptions budgétaires relatives aux investissements traduisent bien la volonté de réaliser ceux-ci mais sont aussi soumises à incertitude notamment dans le cas des travaux subsidiés :
 - L'obtention de subsides n'est pas certaine puisque dépendante des crédits budgétaires de la Région Wallonne ;
 - Le montant des subsides et le moment où la commune reçoit la promesse ferme sont incertains car soumis à la même tutelle si bien que des dossiers doivent être reportés d'année en année.
 - De plus en plus, les subsides sont attribués sur base d'appels à projets soumis à une sélection, ce qui rend leur obtention aléatoire
- Même si tributaire de subsides, le programme des investissements marque la volonté de continuer à investir dans les infrastructures routières, bâtiments scolaires et administratifs, le sport, la jeunesse, la mobilité, la sécurité routière, le zoning, l'égouttage, le patrimoine et édifices du culte, les cimetières
- Le programme des investissements 2009 est constitué :
 - Pour partie des dossiers élaborés en 2008 et dont la réalisation est prévue en 2009 : chemins agricoles phase 2, plan escargot 2007, plan Mercure, rue du Bosquet Zoning, toiture et pignon école maternelle de La Minerie, réfection chapelle Sainte-Anne, bâtiment croix Henri-Jacques, réfection rue Bellevue et les Margarins, parking Bèfve, car école La Minerie / Froidthier, égout Crawhez, achat terrain cimetière de Froidthier soit 12 dossiers pour un montant de 1.031.000 € déjà engagés sur exercice 2008 (subsides 50 %) ce qui constitue un important « en cours »
 - Pour partie d'investissements subsidiés (dont la procédure d'approbation se poursuit) ou de nouveaux dossiers ou de programme d'entretiens annuels.
 - La liste des investissements 2009 est reprise en annexe au présent document : Ils représentent un montant de 1.432.656,30 €
 Financés par :

▪ Subsides	452.600 €	(31,60 %)
▪ Emprunts	485.000 €	(33,80 %)
▪ Prélèvement ordinaire	495.056 €	(34,60 %)
- Sur cette base, le budget extraordinaire s'établit comme suit :

○ Recettes exercice propre	937.600,00
○ Dépenses exercice propre	1.432.656,30
○ Déficit exercice propre	495.056,30
○ Dépenses exercices antérieurs	0,00
○ Déficit avant prélèvement	495.056,30
○ Prélèvement du service ordinaire	- 495.056,30
▪ Soit un résultat en équilibre	0,00

Le Bourgmestre,
Didier d'OULTREMONT